

Politique de l'arbre
de Montréal

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal BILAN 2005-2007

Rapport d'arrondissement

31 décembre 2007

Direction des travaux publics

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

Objectifs municipaux

Responsabilités

Engagement de la Ville

**PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

3. CONCLUSION

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

OBJECTIFS MUNICIPAUX

- **Définir une vision à long terme.**
- **Établir des règles et des pratiques de protection, de gestion et d'entretien appropriées et soutenir la recherche appliquée.**
- **Accroître les plantations en vue d'augmenter le capital arboricole de la ville.**
- **Sensibiliser et responsabiliser tous et chacun à l'égard de la protection du patrimoine arboricole montréalais .**

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

RESPONSABILITÉS

- **Plantation et entretien: arrondissements**
- **Soutien professionnel et gestion des informations: Ville centre**

ENGAGEMENT DE LA VILLE

- **Augmenter le nombre d'arbres plantés sur le territoire montréalais**

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT

- **74 % des arbres sur trottoirs**
- **Rues et trottoirs étroits, sans marges :
emprise limitée pour les arbres des rues**
- **Infrastructures souterraines importantes,
dans un espace restreint**
- **Artères commerciales à fort achalandage rendent complexe la
gestion des travaux d'inventaire et d'entretien**
- **Utilisation intensive des parcs**
- **Peu de terrains vacants publics**



1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT

- Plusieurs arbres de ruelles situés à la fois sur les domaines public et privé
- Plusieurs petits parcs avec peu d'espace disponible pour les arbres
- Deux grands parcs (Jeanne-Mance et Lafontaine)
- Important bassin d'arbres matures, plus vulnérables dans un milieu urbain, requérant des mesures préventives particulières



1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT



- **Changements climatiques représentant un facteur de stress additionnel pour les végétaux de l'arrondissement, déjà affectés par leurs conditions de vie difficiles.**
- **Pour compenser, des mesures particulières doivent être prises pour mieux les protéger, entraînant des coûts d'opération supplémentaire (ex. arrosage d'appoint en période de sécheresse).**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 1 (arbres publics)

Échéance : 2010

Développer un plan arboricole basé sur le guide d'élaboration de la Ville centre

Programmes de plantation, d'entretien et de communication

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- En attente du Plan arboricole central, l'arrondissement a réalisé et poursuit ses interventions en lien avec les orientations préconisées.
- Ainsi, les 3 volets ciblés, plantation, entretien et communication ont fait l'objet d'actions concrètes sur notre territoire.

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 2 (arbres publics)

Échéance : 2008

Procéder à l'inventaire des arbres des rues, des parcs, des places et des terrains vacants

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

L'inventaire comprend:

- **Identification des essences**
- **Date de plantation depuis la mise en place du système d'inventaire**
- **Historique des interventions d'entretien**
- **Historique des plaintes des citoyens reçues au 311**
- **Géoréférencement de chaque arbre sur le territoire**
- **Évaluation de l'état de santé et données techniques**

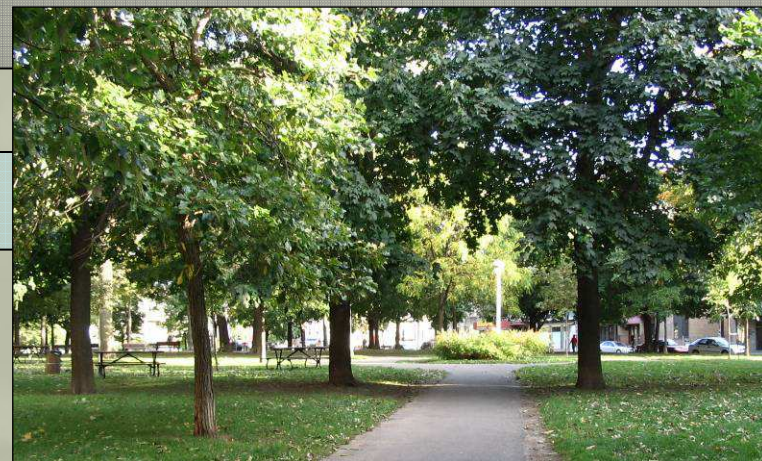


2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 2 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Inventaire sur rues:**
 - **Évaluation de l'état de santé des arbres complétée en 2007 pour le secteur à l'est de Christophe-Colomb (40 % du territoire). L'autre secteur de l'arrondissement est en cours.**
 - **Mise à jour des diamètres des arbres inventoriés.**
- **Inventaire dans les parcs:**
 - **Mise à jour des bases de données de tous les arbres des parcs (5000 arbres) en 2007 (sauf 2 grands parcs)**
 - **Mise à jour des diamètres de tous les arbres des parcs complétée**



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 2 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Inventaire des terrains vacants prévu en 2008**
- **Autres outils élaborés et appliqués pour la gestion des arbres:**
 - **Programme systématique de remplacement des arbres abattus**
 - **Guide de gestion précisant les critères de plantation (bon arbre au bon endroit)**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 2 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT



- **L'inventaire des arbres des ruelles est à faire :**
 - **Détermination du statut public ou privé des arbres selon une méthode à élaborer conjointement par la Division des parcs et des installations et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**
 - **Identification des ruelles à inventorier**
 - **Inventaire complet des arbres publics**
 - **Impliquera l'ajout de ressources supplémentaires**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 3 (arbres publics)

Procéder aux nouvelles plantations selon des critères favorisant la biodiversité et la pérennité

Diversifier les essences - Assurer la cohabitation entre les plantations et les infrastructures - Agrandir les fosses d'arbres (5 m³)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

• L'arrondissement a entrepris de diversifier les essences plantées en réduisant le nombre d'érables et de frênes au profit d'autres essences comme le gleditsia, le chicot du Canada ou le micocoulier:

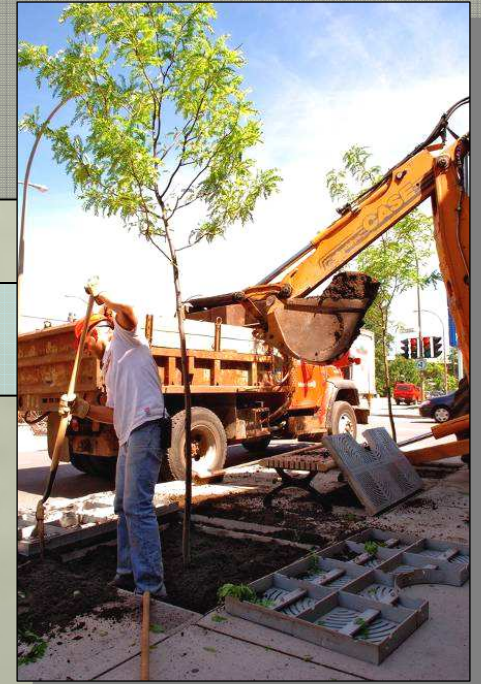
- Avant 2004 : acer (53 %), fraxinus (18 %)
- Depuis 2004: acer (↓) et fraxinus (=)
 gleditsia, gymnogladus et celtis (↑)

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 3 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Choix limité:**
 - par l'espace disponible sur les trottoirs
 - par les variétés disponibles à la pépinière
- **Cohabitation avec les infrastructures complexe et limitante (espaces d'aménagement restreints)**
 - Les projets de la rue Bernard et du boulevard Saint-Joseph ont permis de trouver des solutions intéressantes mais plus onéreuses à une échelle plus importante



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 3 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Fosses d'arbres en trottoir**
 - **2003-2006 : 172 fosses agrandies lors de remplacement (1 à 2 m³)
84 nouvelles fosses créées dans les rues (2 m³ et +)**
 - **2007 : 45 fosses agrandies lors de remplacement (1 à 2 m³)
46 nouvelles fosses créées dans les rues (2 m³ et +)
30 fosses créées ou agrandies (2 à 3 m³) lors du réaménagement du boul. St-Laurent**
- **Le respect du 5 m³ est toujours visé mais difficile à atteindre à cause de la configuration urbaine, de la machinerie, des techniques de déneigement, du coût, etc. La consultation des spécialistes au début de la conception des projets permet, le cas échéant, de trouver des solutions intéressantes et économiques.**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 4 (arbres publics)

Maintenir le patrimoine végétal

Réduire l'abattage au profit de relocalisation - Mesures de compensation pour tout arbre abattu - Demande d'abattage sur domaine public - Choix des essences plantées

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- La relocalisation est favorisée pour tous les arbres jeunes et en santé.
- Le nombre d'abattage est réduit si les spécialistes sont impliqués dès la conception des projets



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 4 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- La Division des parcs et des installations a fourni à la Division de la voirie des critères à respecter pour réduire les dommages causés aux arbres et offrira une formation à l'automne à toutes les équipes assignées au déneigement.



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 4 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Tel que prévu dans la Politique de l'arbre, l'abattage d'arbres publics n'est autorisé que selon des critères sévères. La demande est documentée (photos et données techniques) et doit être approuvée par le chef de division des Parcs et des Installations.**
- **Les clauses de protection d'arbres existantes dans les devis parcs et travaux publics seront révisées en 2008 afin d'assurer la meilleure protection possible pour tous les arbres de l'arrondissement.**
- **Tout abattage d'arbre public dans le secteur de protection du mont Royal fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 5 (arbres publics)

Élaborer un programme d'entretien adapté

Pour les nouveaux arbres de rue, les arbres de rue matures et les nouveaux arbres des parcs et des espaces verts

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- Par souci d'efficacité, l'élagage des jeunes arbres (4 à 6 ans) pour la taille de formation et le rehaussement des couronnes (visibilité) est effectué par les jardiniers en période creuse, de façon à concentrer le travail des élagueurs sur les arbres matures.
- Les feuilles sont compostées et réintroduites dans les fosses de plantation comme engrais naturel.



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 5 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Nouveaux arbres des rues :**
 - Suivi d'arrosage durant 3 à 3,5 ans après plantation;
 - Aux deux arrosages, ajout d'engrais soluble de mai à mi-août;
 - Bassin de rétention aménagé dans chaque fosse et entretenu durant toute la période de suivi d'arrosage
 - Haubanage si requis
 - Protection systématique du tronc (15 cm et moins)
- **Le suivi d'arrosage pour une période de 4 ans, recommandé dans la Politique de l'arbre, a un impact important sur le budget d'opération. Un montant doit être prévu pour couvrir ce coût d'entretien supplémentaire au budget de tout nouveau projet d'aménagement.**

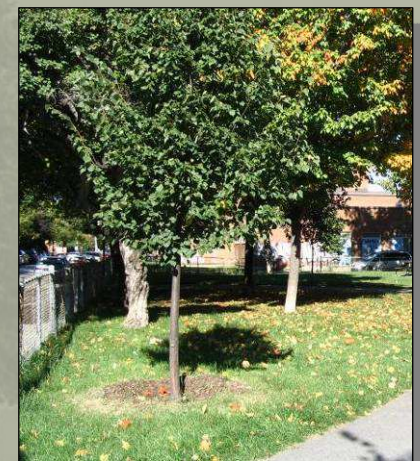


2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 5 (suite)

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Arbres matures des rues et des parcs:**
 - Procédures établies pour travaux d'élagage, afin d'assurer des résultats optimaux
 - Programme d'élagage systématique et cartographié en place
 - Suivi hebdomadaire des opérations régulières et ponctuelles
 - Travaux effectués selon échéancier projeté et ajustements selon interventions Hydro-Québec.
- **Nouveaux arbres des parcs :**
 - Entretien systématique et remplacement si requis. Choix selon les plans d'origine ou consultation de l'architecte paysagiste de l'arrondissement.



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 6 (arbres privés)

Échéance : 2006

Appliquer ou modifier réglementation concernant l'abattage d'arbres sur les terrains privés

Permis pour abattage légal et compensation ailleurs - Amende et compensation pour abattage illégal et pour élagage sévère - Sensibilisation et éducation du milieu privé

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

• Renforcement en 2004 du règlement d'urbanisme en matière de protection des arbres, tant publics que privés (Art. 391, 391.1, 395.1). Il n'est plus possible d'abattre un arbre simplement parce qu'il représente une nuisance pour un individu. De plus, un expert est requis pour démontrer que la valeur de l'arbre à abattre est inférieure aux dommages encourus.

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

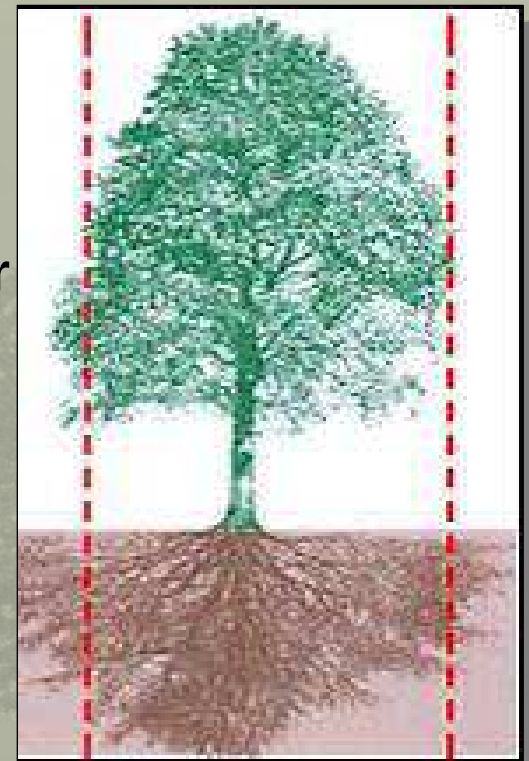
ACTION 7 (arbres privés)

Échéance : 2006

Protéger les arbres et les racines pendant la construction et la plantation peut être exigée par la suite.

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Les articles 394, 394-1 e 395 du règlement d'urbanisme précisent les exigences à respecter et les mesures à prendre lors de construction autour des arbres pour assurer leur protection.**



2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 10 (arbres publics et privés)

Élaborer et poursuivre un programme de recherche pour la sauvegarde du patrimoine arboricole montréalais.

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- **Action relevant de la Ville centre**
- **Les données statistiques cumulées par l'arrondissement sur le patrimoine arboricole pourront être utiles à la validations d'hypothèses concernant la survie et la croissance des arbres de la ville.**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 11 (arbres publics et privés)

Sensibiliser et éduquer tous et chacun à la sauvegarde et à la protection du patrimoine arboricole de Montréal

DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

•Même si cette action relève de la Ville centre, l'arrondissement a fait certaines interventions en ce sens:

- En 2004 :** Mise en ligne sur le site Internet de l'arrondissement des exigences relatives à l'abattage d'arbres et à leur protection lors de travaux de construction
- Depuis 2004:** Section « Les arbres, une richesse à préserver » dans le Répertoire des activités et services de l'arrondissement

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

ACTION 11 (arbres publics et privés)

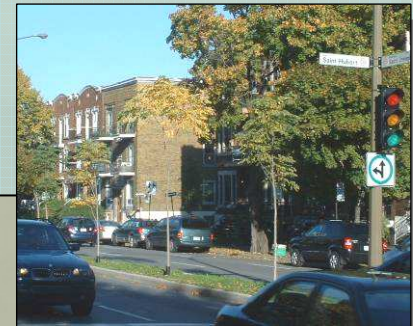
DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- Un avis sur les travaux de plantation à venir est remis à la porte des résidants concernés.
- Un dépliant est distribué aux résidants concernés par une nouvelle plantation de rue pour les sensibiliser et favoriser leur adhésion au projet.
- Une affichette est posée sur tout arbre à abattre afin d'informer les citoyens des causes de l'intervention.

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE

PROJETS PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT LIÉS AU PATRIMOINE ARBORICOLE

Réalisés ou en cours de réalisation



PROJETS PUBLICS

- ***Boulevard Saint-Laurent*** : agrandissement des fosses existantes et ajout de nouvelles fosses (30 nouveaux arbres) dans le cadre du réaménagement du boulevard.
- ***Intersection du Parc-des Pins*** : agrandissement des fosses existantes et ajout de nouvelles fosses (37 nouveaux arbres en parc).
- ***Boulevard Saint-Joseph*** (Boyer à Saint-Hubert - Saint-Denis à du Parc): plantation de 86 arbres (44 % supplémentaires) lors de la création d'un terre-plein végétal.
- ***Rue Bernard***: plantation de 21 arbres (91 % de nouveaux arbres) lors des travaux de réaménagement de la rue.

27

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE

PROJETS PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT (suite)

PROJETS PUBLICS

- ***Les projets de réaménagement d'aires de jeu*** dans 9 parcs ont permis de planter 106 nouveaux arbres entre 2003 et juin 2007.
- Les arbres existants ont été préservés tout en respectant les zones de dégagement exigées par les normes de sécurité dans les aires de jeu.
- Les 925 grilles d'arbres de rues ont été nettoyées et 9 % ont été agrandies pour améliorer l'irrigation et l'aération des racines.

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE

PROJETS PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT (suite)

PROJETS PUBLICS

- **Plusieurs parcs de quartier, places et autres espaces verts ont fait l'objet d'une plantation d'appoint entre 2003 et 2007:**
 - *Parc Sir-Wilfrid-Laurier* : 106 arbres (19 % du nombre d'arbres du parc)
 - *Place Urbain-Graveline* : 15 arbres
 - *Parc Saint-Michel* : 12 arbres
 - *De Lorimier* : 14 arbres
- ***L'emprise ferroviaire longeant la rue Pauline-Julien* : plantation de saules arbustifs.**
- ***L'emprise publique nord des rues Gilbert-Langevin et Pauline-Julien*: plantation de 121 arbres.**

2. MISE EN ŒUVRE LOCALE

PROJET PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT (suite)

PROJETS EN COLLABORATION

- **En 2005-2006, collaboration au projet de réduction d'îlots de chaleur du CRE :**
 - Fourniture de 20 arbres plantés par le CRE sur le domaine privé
 - Plantation de 8 arbres sur le domaine public, aux emplacements recommandés par le CRE
- **Collaboration au verdissement de l'école Bancroft (rue St-Urbain):**
 - Préparation du site de plantation en façade (plantation réalisée par le comité d'école)
 - Recommandations de l'architecte paysagiste de l'arrondissement pour les plantations dans la cour latérale de l'école

INTERVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE ARBORICOLE DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL STATISTIQUES - janvier 2003 à décembre 2007

		Référence de départ	2003	2004	2005	2006	2007	Total	% d'accroiss. rue / parc
TRAVAUX DE PLANTATION									
Arbres de rue	plantation		175	226	279	275	222	1177	
	abattage		187	140	145	141	235	848	329
	Total net rue	9960	9948	10034	10168	10302	10289	10289	3,30%
Arbres de parc	plantation		107	96	124	85	105	517	
	abattage		74	119	70	40	52	355	162
	Total net parc	5255	5288	5265	5319	5364	5417	5417	3,08%
patrimoine arboricole annuel		15215	15236	15299	15487	15666	15706	15706	
% d'accroissement			0,14%	0,41%	1,23%	1,16%	0,26%	3,23%	491
NETTOYAGE DES GRILLES DE RUE									
	Grilles nettoyées		75	555	147	148		925	100%
	Grilles sciées		7	25	52	10		94	9%
FOSSES D'ARBRES SUR RUES (total 7282)									
	Fosses agrandies (1 à 2 m ³)		63	48	28	33	45	217	5%
	Fosses créées (2 m ³ et +)		12	15	29	28	46	130	
	Fosses créées ou agrandies (2 à 3 m ³) par le réaménagement du boul. St-Laurent						30	30	

3. CONCLUSION

- **Avant la politique de l'arbre, plusieurs outils, méthodes et programmes de travail étaient déjà utilisés à l'arrondissement pour la préservation du patrimoine arboricole. L'adoption de la Politique a renforcé notre volonté à poursuivre le développement, l'amélioration et la préservation du patrimoine arboricole de l'arrondissement.**
- **Sans l'aide financière promise par la Ville centre pour la mise en place de la Politique de l'arbre dans les arrondissements, il sera difficile d'appliquer toutes les actions ciblées par la politique selon l'échéancier établi sans ressources additionnelles. Une réflexion à cet effet doit être faite en présence de tous les intervenants concernés, pour adapter le programme à la capacité réelle de l'arrondissement.**

3. CONCLUSION

(suite)

- **Les efforts consentis sont efficaces et l'arrondissement prévoit atteindre sous peu la limite de plantation additionnelle sur le domaine public.**
- **D'autres avenues doivent donc maintenant être étudiées, de concert avec tous les services concernés, pour continuer à améliorer la biodiversité de l'arrondissement, pour le bien-être de ses résidents.**

